



L'INDEX 2020 DE L'EGALITÉ FEMMES/HOMMES (NOTE GLOBALE & NOTE PAR INDICATEUR)

Définition :

Depuis 2020, les entreprises dont l'effectif est compris entre 50 et 250 salariés doivent calculer et publier sur leur site internet leur index de l'égalité salariale femmes-hommes. En cas d'index inférieur à 75 points, des mesures correctives doivent être mises en place.

L'index est calculé selon 4 indicateurs :



L'écart de rémunération femmes-hommes

Pour obtenir l'intégralité des 40 points, une société devra ramener l'écart entre la rémunération des femmes et celle des hommes à zéro.



L'écart de répartition des augmentations individuelles

Pour obtenir l'intégralité des points, une entreprise devra accorder les mêmes augmentations aux femmes qu'aux hommes, à 2% près ou à deux personnes près.



Part de salariées augmentées au retour de congé maternité

La totalité de la note sera attribuée à une entreprise qui accorde une augmentation aux femmes revenant d'un congé maternité.



La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

Pour obtenir les 10 derniers points, une entreprise devra compter au moins quatre femmes parmi ses dix plus hauts salaires.

NOTRE SCORE s'élève à **86** /100

Sources : site internet du Ministère du travail et du gouvernement

« Nous nous réjouissons que nos indices égalité salariale femmes/hommes depuis deux ans, en 2019 et 2020, sont au delà des 75 points nécessaires. L'indice 2020 ressort à 86 points. Ce résultat confirme que la politique volontariste que nous mettons en place depuis plusieurs années porte ses fruits.

Placer l'Humain au centre de nos préoccupations, qu'il s'agisse de nos partenaires courtiers ou de nos collaborateurs, est un axe stratégique fort de notre projet d'entreprise Performance 2024. La parité s'inscrit pleinement dans cette stratégie, comme l'amélioration de la qualité de vie au travail et notre engagement dans la RSE.

A travers des ateliers participatifs nos collaborateurs ont la possibilité de contribuer à ces améliorations en proposant des actions concrètes. Avec notre politique sociale ambitieuse SADA Assurances s'inscrit dans la modernité.



Silke Lade, Directrice des Ressources Humaines SADA Assurances





L'INDEX 2020 DE L'EGALITÉ FEMMES/HOMMES

Résultats détaillés :

Résultat pour l'année 2020	Points obtenus	Nmbre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
Ecart de rémunération (en %)	31	40	40
Ecart d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	35	35	35
Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	15	15	15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	10	10
Total des indicateurs calculables	86		100
INDEX (sur 100 points)	86		100